



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Renforcement de la dimension sociale
de la mondialisation – Suite donnée
à la réunion de novembre 2004
du groupe de travail****Mise à jour**

1. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la dernière session du Conseil d'administration, le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a continué à susciter intérêt et approbation. La résolution que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée par consensus en décembre dernier témoigne de ce vaste écho. Dans cette résolution¹, l'Assemblée générale salue ce rapport comme une contribution au dialogue international qui doit conduire à une mondialisation plus équitable, qui profite à tout le monde; elle demande aux Etats membres et aux organisations du système des Nations Unies de l'examiner et elle prie le Secrétaire général d'en tenir compte dans le rapport qu'il consacrera à la suite donnée au Sommet du Millénaire. A la session de février de la Commission du développement social des Nations Unies, beaucoup de participants ont parlé en termes flatteurs du rapport. Un appui de haut niveau au travail de la commission mondiale peut aussi s'observer dans les conclusions de la réunion que le Conseil européen a tenue en décembre au niveau des chefs de gouvernement. Un intérêt systématique et un même appui peuvent aussi être relevés dans les travaux des institutions de l'Union européenne, qu'il s'agisse de la Commission européenne, du Comité des régions ou du Comité économique et social. L'Agenda social de la Commission européenne pour 2005-2010 approuve la volonté de la commission mondiale de faire du travail décent un objectif mondial, et le suivi du rapport sur la mondialisation est à l'ordre du jour du Comité de l'emploi et des affaires sociales du Conseil européen.
2. Le rapport de la commission mondiale a fait l'objet de discussions à l'occasion de plusieurs importantes rencontres, à commencer par la Réunion régionale européenne de l'OIT, au cours de laquelle une séance spéciale organisée au niveau ministériel a confirmé que le suivi de ce rapport bénéficie d'un large appui. Lors d'une table ronde de haut niveau, les premiers ministres de la Hongrie, du Kazakhstan, du Luxembourg et de Malte ainsi que le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) et le

¹ <http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/pr/2004/55.htm>.

président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ont souligné l'importance de la mondialisation pour l'élaboration de la politique sociale et la création d'emplois. A son 18^e congrès mondial, qui s'est réuni à Miyasaki (Japon) et auquel ont assisté les présidents Mkapa et Halonen ainsi que le Directeur général, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a fait bon accueil au rapport de la commission mondiale et a souscrit à un objectif associant mondialisation, travail décent et développement durable, qui se fonde sur des instruments clés de l'OIT. En janvier, les principales confédérations syndicales (CISL, Confédération mondiale du travail (CMT) et CES) ont organisé une série de séminaires sur le thème de la dimension sociale de la mondialisation lors du Forum social mondial de Porto Alegre afin notamment de discuter avec la société civile et avec les membres de la commission mondiale présents sur place des idées et politiques défendues par la commission mondiale dans son rapport. Le Forum économique mondial de Davos a pris le rapport comme base de discussion de plusieurs réunions organisées autour du thème de la mondialisation. Il est intéressant de noter que les participants ont jugé que la pauvreté et une mondialisation équitable étaient deux grandes questions particulièrement difficiles à inscrire en priorité à l'ordre du jour de la communauté internationale.

3. En Allemagne, un dialogue de haut niveau a été organisé sur le thème de la croissance à forte intensité d'emplois, des objectifs du Millénaire pour le développement et du rôle du secteur privé; le président Mkapa et le ministre allemand de la coopération y ont participé, de même que des représentants des Nations Unies et des dirigeants d'entreprise de pays en développement et d'Allemagne. En France, le Conseil économique et social a examiné le rapport à la demande du Premier ministre et a adopté à l'unanimité un avis favorable détaillé en suggérant un certain nombre de moyens de donner suite au rapport en France. En novembre, la Confédération des employeurs indiens et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Inde ont invité le Directeur général à prendre la parole au cours d'un déjeuner-débat consacré au rapport. A Tokyo, en décembre, à l'Université des Nations Unies, le Directeur général a insisté sur l'importance de la dimension sociale de la mondialisation pour l'emploi des jeunes. Il a été invité à présenter le rapport lors de réunions nationales tripartites organisées en décembre à Buenos Aires et en janvier à Santiago du Chili. Le rapport a été examiné au premier Forum international pour le développement, à New York, et lors de séminaires universitaires internationaux qui ont eu lieu à Genève (UNRISD), à Salt Lake City, à Beyrouth et à Dakar. Le gouvernement tanzanien a mis sur pied une équipe de travail multidisciplinaire chargée d'examiner comment le rapport pourrait aider à l'élaboration des politiques nationales. Un certain nombre d'autres pays ont aussi entrepris de donner suite au rapport de différentes manières. Celui-ci a servi de base aux travaux du Processus d'Helsinki sur la mondialisation et la démocratie. Au total, et selon les informations dont dispose le Bureau, le rapport de la commission mondiale, lancé il n'y a guère plus d'un an, a été examiné au cours de quelque 70 événements de différents types organisés aux niveaux national, régional et mondial.

Le présent document

4. A la session de novembre 2004 du Conseil d'administration, le groupe de travail a demandé au Bureau de proposer dans un document différent moyen par lesquels l'Organisation internationale du Travail pourrait faire avancer les idées qui visent à renforcer la dimension sociale de la mondialisation. Ces propositions devaient se fonder sur les vues exprimées par le groupe de travail en mars et novembre 2004 et par la Conférence en juin 2004 à l'occasion de l'examen du rapport du Directeur général sur la contribution de l'OIT à une mondialisation juste ainsi que sur les recommandations de la commission mondiale.

5. Le groupe de travail a identifié un certain nombre de priorités concernant la suite à donner au rapport. Elles sont indiquées dans le rapport oral de son président ². Il s'agit notamment de faire en sorte que le travail décent devienne un objectif mondial et, à cette fin, de veiller à ce que l'engagement pris dans ce sens se reflète dans l'action internationale, et d'accélérer la mise en œuvre de programmes de promotion du travail décent au niveau national, y compris sous l'angle de leur rôle dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Une plus grande cohérence des politiques est un objectif fondamental, et il est hautement souhaitable d'améliorer le dialogue avec les institutions économiques et financières internationales. L'importance du développement des petites entreprises, de l'emploi des jeunes et d'autres éléments de l'Agenda global pour l'emploi ainsi que le rôle fondamental des normes ont été soulignés. Il faudrait accorder plus d'attention, entre autres questions, aux zones franches d'exportation, à la responsabilité sociale des entreprises, à l'impact social de la restructuration du secteur du textile et de l'habillement et à l'intégration de l'économie informelle.
6. Plusieurs éléments et activités décrits dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 portent sur ces questions, notamment les initiatives focales sur les zones franches d'exportation, la responsabilité sociale des entreprises et l'économie informelle. Le présent document, plutôt que de répéter ces propositions, explore certaines options et approches nouvelles par lesquelles l'OIT et ses mandants pourraient renforcer leur action et leur influence, en particulier en élaborant des plates-formes susceptibles d'attirer de nouveaux partenaires pour faire avancer les objectifs et valeurs de l'Organisation.
7. Le présent document décrit l'action qui pourrait être entreprise pour donner suite à trois propositions de la commission mondiale, à savoir les initiatives de cohérence des politiques (ICP), le forum sur les politiques à adopter dans le contexte de la mondialisation et les dialogues d'élaboration des politiques (DEP). Tant à la Conférence qu'aux réunions du groupe de travail, beaucoup de mandants se sont dits intéressés par un ou plusieurs de ces mécanismes dans lesquels ils voient un moyen de faire avancer l'Agenda du travail décent et d'accroître l'influence et l'impact de l'Organisation et des mandants. Toutefois, certains ont aussi insisté sur la nécessité de respecter les priorités fixées pour les programmes de l'OIT ou ont exprimé des réserves quant au lancement de nouvelles activités à un moment où les ressources sont rares.
8. Bien gérés, tous les mécanismes proposés pourraient contribuer à la réalisation d'un objectif plus vaste: faire du travail décent un objectif mondial. Chaque mécanisme y contribuerait à sa manière. Ainsi, les ICP, en remédiant aux incohérences des politiques, feraient disparaître un obstacle au travail décent. Un forum sur la mondialisation permettrait de larges échanges de vues et débats entre les diverses parties prenantes à propos de la contribution du travail décent à une mondialisation équitable, profitable à tout le monde. Les DEP offrirait un espace à un renforcement du dialogue en associant d'autres acteurs, notamment des organismes multilatéraux, au dialogue avec les mandants de l'OIT pour trouver les moyens de pallier l'absence ou l'inadéquation des politiques dans un monde en mutation rapide, ce déficit pouvant faire obstacle au travail décent.

Initiatives de cohérence des politiques

9. Au cours des sessions du groupe de travail et de la Conférence en 2004, l'objectif visant à renforcer les partenariats au sein du système multilatéral a été largement appuyé. Le document soumis au groupe de travail à sa session de novembre développait les raisons justifiant le renforcement et la multiplication des partenariats et suggérait quelques

² Document GB.291/14 (Rev. 2).

mesures à prendre dans un premier temps. Dans ce contexte, la discussion qui s'est déroulée au sein du groupe de travail a témoigné d'un intérêt spécifique pour la recommandation concernant le lancement des initiatives de cohérence des politiques relatives aux objectifs de l'OIT.

10. Il y a lieu de souligner que le BIT appréhende déjà la question de la cohérence des politiques dans ses travaux actuels. L'Agenda global pour l'emploi, par exemple, insiste sur la nécessité de forger «des partenariats mondiaux» dans le système multilatéral, étant donné qu'aucun acteur, à lui seul, ne saurait parvenir à mettre l'emploi productif au centre des politiques économiques et sociales. Dans les activités consultatives qu'il mène au niveau national sur les stratégies en matière d'emploi ou dans ses contributions aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Bureau a observé que l'engagement auprès des institutions économiques clés – ministères des Finances, commissions nationales de la planification par exemple –, a pour effet de renforcer sensiblement l'appui à la promotion de l'emploi productif. Le Réseau pour l'emploi des jeunes, au sein duquel l'OIT, la Banque mondiale et le Secrétariat de l'ONU unissent leurs efforts pour relever le défi que représente l'emploi des jeunes, relève aussi de l'action visant à la cohérence des politiques menées par ces trois organisations.
11. Le document de synthèse soumis au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, réuni à Ouagadougou en septembre 2004, est un exemple particulièrement éclairant de la contribution active de l'OIT aux efforts en faveur de la cohérence des politiques. Le BIT a joué un rôle important dans l'élaboration de ce document avec une quinzaine d'autres institutions du système multilatéral. Il en est résulté un tout cohérent. Le sommet a par la suite reconnu à la fois la nécessité d'assurer cette cohérence et le rôle de l'OIT à cet égard, par la voix des chefs d'Etat de l'Union africaine; dans leur déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, ceux-ci ont dit soutenir «les efforts continus que déploient nos gouvernements, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile en vue de promouvoir l'agenda pour le développement du travail décent de l'OIT»; ils se sont engagés à mettre au point et appliquer «des stratégies qui donnent aux jeunes en Afrique des chances réelles de trouver un emploi décent et productif» en collaborant avec l'ONU, l'OIT et la Banque mondiale et à placer «la création d'emplois au centre des objectifs de nos politiques économiques et sociales»³.
12. On rappellera que la commission mondiale a recommandé que les organisations concernées prennent «des initiatives de cohérence des politiques» sur les aspects fondamentaux de la dimension sociale de la mondialisation. Il s'agirait d'élaborer progressivement des propositions de politique intégrée qui tiennent dûment compte des préoccupations d'ordre économique, social et de développement sur des questions précises. La commission a aussi exhorté avant toute chose les directeurs exécutifs des organismes compétents des Nations Unies, de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC et de l'OIT à se pencher sur la question de la croissance mondiale, de l'investissement et de la création d'emplois dans le cadre d'une initiative de ce type. Toute proposition à cet effet devra être soumise aux organes directeurs des organisations participantes pour examen. Beaucoup d'orateurs ont appuyé cette idée lors de la Conférence internationale du Travail et des réunions du groupe de travail en 2004.
13. Pour explorer le champ possible d'une telle initiative, le BIT a organisé, en mai et novembre 2004 respectivement, deux consultations techniques informelles sur la question de la croissance, de l'investissement et de l'emploi dans l'économie mondiale. Outre les

³ Union africaine: *Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique*, Addis-Abeba, (EXT/ASSEMBLY/AU/3(III), sept. 2004).

fonctionnaires du BIT et les participants issus d'organisations d'employeurs et de travailleurs, présents à titre personnel, des fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), de la CNUCED, du FIDA, de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC, de l'ONUDI, du PNUD et de la FAO ont participé à ces consultations. L'objet était d'examiner l'intérêt qu'il y a à promouvoir la cohérence des politiques et d'explorer les possibilités de collaboration entre les institutions participantes sur la question de l'emploi dans l'économie mondiale. Il a été précisé dès le début que la participation de ces institutions aux consultations ne signifiait pas que celles-ci souscrivaient officiellement à la recommandation de la Commission mondiale relative au lancement des initiatives de cohérence des politiques, ni qu'il s'agissait là du lancement même de telles initiatives. La discussion a porté uniquement sur des questions techniques de fond, consistant à recenser les déficits en matière de connaissances et les priorités qui en découlent pour la recherche.

14. Il a été généralement reconnu que l'emploi est un objectif fondamental auquel la cohérence des politiques concourt de façon importante, et qu'il serait utile de collaborer à l'identification de politiques susceptibles de renforcer l'impact positif que la mondialisation peut avoir sur l'emploi. Ces avis faisaient écho à ceux exprimés au sein du groupe de travail à sa session de novembre 2004. Celui-ci a fait observer que chaque institution doit s'en tenir à son propre mandat dans une initiative de cette nature, tout en considérant qu'il est hautement souhaitable d'améliorer le dialogue avec les institutions financières internationales, étant entendu par ailleurs qu'en matière de croissance, d'investissement et d'emploi, il y a des chevauchements.
15. Lors de la consultation technique sur les initiatives de cohérence des politiques, deux sujets nécessitant de plus amples travaux préliminaires ont été retenus. Le premier a trait aux différences très marquées de l'impact de la croissance sur l'emploi et la qualité du travail d'un pays à l'autre, et la mesure dans laquelle ces différences s'expliquent par le degré de cohérence des politiques. Le deuxième a trait aux politiques et institutions du marché du travail qui visent à améliorer la performance de l'emploi dans les pays en développement. L'accent serait mis sur les effets des politiques et des institutions du marché du travail sur les économies formelles et informelles, la promotion du développement de la petite entreprise, la création d'emplois et la protection sociale. Le BIT assume le rôle de chef de file pour la préparation de documents techniques sur chacun de ces deux sujets, dans le cadre de son programme, ce qui permettrait aux mandants et à d'autres institutions multilatérales de déterminer les priorités d'une initiative pleine et entière.
16. Le processus décrit ci-dessus a fourni des indices utiles sur la façon de promouvoir la cohérence des politiques dans le système multilatéral. De par leur nature même, ces initiatives touchent à des questions qui relèvent du mandat de plusieurs institutions, d'où la question de savoir comment organiser le travail conjointement, compte tenu des spécificités des mandats. Ainsi, il est généralement reconnu que les politiques macroéconomiques exercent une forte influence sur le volume de l'emploi. Ces politiques devraient donc faire partie intégrante de toute initiative en matière d'emploi. Or cela est difficile à mettre en pratique, à moins que les institutions compétentes se mettent d'accord pour évaluer le bien-fondé des politiques actuelles et des modalités de leur élaboration.
17. Des travaux sont en cours au Bureau pour consolider la base de connaissances relatives à la cohérence des politiques en matière de croissance, d'investissement et de création d'emplois dans l'économie mondialisée, dans le cadre des activités relevant du programme et budget pour 2004-05. Vu les contraintes budgétaires, des ressources extrabudgétaires sont actuellement sollicitées pour financer des études dans ce domaine. Par ailleurs, le Bureau établit des partenariats et des échanges avec des instituts de recherche spécialisés dans ces questions.

- 18.** Au niveau politique, l'objectif visant à renforcer la cohérence des politiques et à élaborer des stratégies plus intégrées a été appuyé par plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement notamment par le président Chirac et le président Lula, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2004 ainsi que par le chancelier Schröder lors de sa rencontre avec le Directeur général à Berlin, en octobre dernier. Le gouvernement allemand a annoncé son intention de convoquer en 2005 une réunion sur la création d'emplois et la cohérence des politiques pour donner suite au rapport.
- 19.** On observe donc que les préparatifs pour le lancement de la première initiative sur la croissance, l'investissement et l'emploi progressent, pour un coût relativement modeste en personnel et autres dépenses. L'engagement de ressources humaines et financières dans cette entreprise est conforme aux plans de travail en cours d'exécution de plusieurs services du Bureau, notamment le Département de la stratégie en matière d'emploi et le Groupe des politiques internationales du Département de l'intégration des politiques. Le Bureau considère qu'il serait possible d'engager les travaux requis pour le lancement d'une telle initiative dans le cadre des programmes ordinaires des services compétents (et de ceux d'autres organisations) en mettant certains efforts en commun et en prévoyant des ressources extrabudgétaires.
- 20.** Il est à noter que d'autres thèmes pouvant faire l'objet d'initiatives de cohérence des politiques ont été proposés, notamment l'intégration de l'économie informelle; le groupe de travail voudra donc sans doute se demander s'il y a lieu d'appliquer cette approche à une gamme élargie de sujets.

Forum sur la mondialisation

- 21.** Dans le but de renforcer le dialogue entre des acteurs dont le point de vue sur la mondialisation diffère, la commission mondiale a proposé de mettre en place un forum sur la mondialisation. Celui-ci pourrait être «un lieu d'échanges entre, d'une part, les organismes du système multilatéral, notamment l'ONU et ses institutions spécialisées et, d'autre part, d'autres organisations, groupes ou individus intéressés par la dimension sociale de la mondialisation»⁴. Ce serait l'occasion d'avoir un débat et un dialogue plus ouverts sur l'impact social des grandes évolutions et des changements intervenant dans les règles et les politiques au niveau mondial. Ce pourrait, par exemple, être un lieu d'échanges, où l'on développerait de nouvelles idées et de nouveaux partenariats sur des questions essentielles telles que celle de l'économie informelle.
- 22.** La commission a invité l'OIT à prendre l'initiative du suivi de cette recommandation, avec le concours des organisations internationales intéressées. Il faudrait, à cette fin, former un partenariat avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour concevoir et élaborer ce projet. Plusieurs organisations ont déjà fait part de leur intérêt de façon informelle ce qui donne à penser qu'un tel partenariat est possible.
- 23.** Au cours de la Conférence internationale du Travail en juin, de nombreux orateurs, parmi lesquels des représentants de travailleurs et de gouvernements de différentes régions du monde, ont accueilli favorablement la proposition de création du forum. Cela pourrait, selon eux, être un lieu de débats et d'élaboration de politiques, lieu qui, à l'heure actuelle, fait défaut au niveau mondial, et qui pourrait s'avérer très utile aux mandats de l'OIT pour échanger et développer des idées ainsi que pour promouvoir les objectifs et les valeurs de l'OIT. Lors de la réunion du groupe de travail en novembre et de la discussion de la Commission du programme, du budget et de l'administration sur le cadre stratégique,

⁴ Rapport de la commission mondiale, paragr. 620.

cette proposition a une fois de plus recueilli l'assentiment du groupe des travailleurs et de certains gouvernements. Toutefois, le groupe des employeurs n'a pas appuyé cette initiative, estimant que ce n'était pas une priorité pour l'OIT et craignant que des ressources puissent être prélevées sur des programmes de base pour être réaffectées à ce projet. Certains gouvernements ont exprimé des réserves du même ordre. Le Bureau a été prié de fournir des informations plus précises et plus complètes.

24. D'autres consultations doivent être menées avec les mandants tripartites si l'on veut trouver une approche qui réponde aux préoccupations et aux intérêts de tous. On trouvera dans les paragraphes suivants des suggestions sur la façon dont un tel forum pourrait être mis en place, sur la forme qu'il pourrait prendre; ces suggestions serviront de point de référence pour la discussion.
25. Un forum sur la mondialisation réunirait les représentants des mandants tripartites de l'OIT ainsi que des participants d'autres organisations du système des Nations Unies, et des responsables connus et respectés des différents milieux intéressés par la dimension sociale de la mondialisation, à savoir non seulement des représentants des gouvernements, des entreprises et des travailleurs, mais également des parlementaires, des représentants des autorités locales ou municipales et des universités, des personnalités du monde des médias ou de la société civile ainsi que d'autres milieux influents. Il aurait pour objet de promouvoir et de faciliter une confrontation constructive des différents points de vue, pour élaborer des politiques sur des bases communes élargies et favoriser ainsi une mondialisation sans exclusive et équitable. Il permettrait en particulier de mobiliser de nombreux acteurs autour du thème de la contribution du travail décent à une mondialisation juste. Le groupe de travail serait informé des principaux résultats du forum, par le biais de comptes rendus des débats et des éventuels domaines d'intérêt recensés dans lesquels une action pourrait être entreprise.
26. Le dernier forum public de même nature organisé par l'OIT a été le Forum global sur l'emploi, qui s'est tenu en 2001. Il a réuni plusieurs centaines de participants à un programme de conférences, de débats, d'exposés et d'événements médiatiques de haut niveau. Les intervenants, parmi lesquels d'éminents représentants des milieux dirigeants, de groupes de réflexion, des médias, du monde des entreprises, des travailleurs et de la société civile de divers endroits du monde, se sont fait l'écho de différentes opinions et positions. Il en irait de même lors du forum sur la mondialisation. L'ordre du jour de la réunion était suffisamment varié pour susciter l'intérêt de ces différents groupes. Il n'y a pas eu de rapport ou de conclusions officiels, mais divers documents ont été élaborés par les participants et rendus publics.
27. Le succès du Forum global sur l'emploi fait que ce dernier pourrait servir d'exemple au forum sur la mondialisation, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, ce forum a été prévu et organisé avec la pleine et entière participation des mandants tripartites de l'OIT, de sorte que les thèmes abordés reflétaient parfaitement les intérêts et les préoccupations des uns et des autres. Deuxièmement, le forum s'est révélé être un excellent moyen d'inciter d'autres organismes du système multilatéral – ainsi que d'éminents acteurs des milieux politiques, universitaires et de la société civile – à s'occuper de questions d'intérêt commun à l'OIT et à eux-mêmes. Ce forum a largement contribué à mieux faire connaître les questions que traite l'OIT, lesquelles ont, à cette occasion, bénéficié d'une vaste diffusion et promotion. Troisièmement, le forum s'est avéré être un important catalyseur pour d'autres activités; le regain de dynamisme donné par le forum à l'élaboration puis à l'approbation de l'Agenda global pour l'emploi et à sa mise en œuvre a manifestement été un résultat positif. L'expérience acquise par l'organisation de ce forum sera utile au Bureau pour l'organisation d'événements analogues.

28. Les dépenses afférentes à l'organisation d'un forum sur la mondialisation dépendront évidemment de l'ampleur exacte de la manifestation. Le coût du Forum global sur l'emploi organisé en 2001, s'est élevé à quelque 525 000 dollars. Des fonds extrabudgétaires importants ont été fournis par un donateur (le gouvernement suisse). Il va sans dire que cela serait aussi souhaitable dans le cas du forum sur la mondialisation. Un partage des coûts avec d'autres organisations du système des Nations Unies intéressées pourrait également être envisagé.
29. Cette initiative pourrait aussi être réalisée de façon plus modeste; le Conseil d'administration pourrait demander au Bureau d'organiser, avec le concours de plusieurs organisations du système des Nations Unies, une manifestation de moindre ampleur, qui réunirait entre 80 et 100 participants du plus haut niveau, représentant différentes opinions et positions de différentes parties du monde. Ce serait intéressant en soi et cela permettrait aussi de définir les paramètres et les éventuels thèmes à aborder lors d'un plus grand forum. Un point particulier du rapport de la commission mondiale pourrait être examiné lors d'une première réunion. Des déclarations seraient faites et des groupes de travail constitués, et la réunion aurait pour objet de formuler des suggestions concernant des priorités et les possibilités d'action, qui seraient soumises au Conseil d'administration et à d'autres réunions ou groupes de décideurs de premier plan à l'échelle mondiale. Le coût d'une telle manifestation serait, évidemment, bien inférieur à celui du Forum global sur l'emploi. L'apport de fonds extrabudgétaires par un donateur pourrait néanmoins se révéler nécessaire.
30. Dans l'éventualité où le Conseil d'administration donnerait son feu vert au Bureau, il faudrait pour la mise au point du forum tenir compte de l'expérience acquise dans le cadre d'autres initiatives en cours et s'assurer de la complémentarité de cette entreprise. Le forum pourrait être conçu à la fois dans l'optique des questions intéressant l'OIT et pour mobiliser divers acteurs aptes à soutenir les mandants tripartites dans leurs efforts visant à promouvoir le débat et le dialogue. Lors de la mise au point de cette initiative, il faudrait arrêter les modalités de l'organisation de cette manifestation en concertation avec le bureau du Conseil d'administration. Le forum pourrait se tenir à l'occasion d'une réunion du Conseil des chefs de secrétariats, pour faciliter la participation de hauts fonctionnaires des Organisations des Nations Unies. On pourrait envisager de tenir un premier forum en 2006.

Dialogues d'élaboration des politiques

31. Le rapport de la commission mondiale fait état de la nécessité d'instaurer un dialogue sur les lacunes des politiques au niveau international, notamment dans des domaines où il faudrait que l'interdépendance économique croissante s'accompagne d'avancées sociales. Il propose de mettre en place un processus de dialogue entre les différents milieux de décideurs concernés et les principaux acteurs qui s'intitule «dialogues d'élaboration des politiques».
32. Le problème et la solution proposée présentent un intérêt direct pour un certain nombre de questions liées à la contribution de l'OIT à une mondialisation juste. Premièrement, certaines évolutions de l'économie internationale, qui inquiètent des mandants de l'OIT, n'ont guère retenu l'attention sous l'angle des politiques à adopter. Le mécanisme des dialogues d'élaboration des politiques permettrait aux parties intéressées de se concerter et de décider s'il convient d'intervenir pour qu'une politique en la matière soit adoptée et combler ainsi une lacune dans ce domaine. Deuxièmement, l'interdépendance économique allant croissant, nombre des grandes composantes du mandat de l'OIT dépendent de plus en plus de politiques s'inscrivant en dehors de la sphère immédiate du monde du travail. Troisièmement, le fait d'amener d'autres partenaires importants à dialoguer avec les

mandants de l'OIT sur ces questions favorise la compréhension et la prise en compte des valeurs et des approches de l'Organisation

- 33.** La commission mondiale propose notamment qu'un dialogue d'élaboration des politiques soit consacré à l'adaptation structurelle aux conséquences de l'ouverture économique, question qui revêt une grande importance à l'heure actuelle pour le monde du travail. La fréquence de plus en plus élevée des changements d'emploi, qui découle de cette situation amène à s'interroger sur le degré de préparation des marchés de l'emploi et sur la capacité des gens à changer d'emploi à un moindre coût sur les plans personnel et social. Les répercussions de l'intensification de la concurrence mondiale sur les marchés de l'emploi sont un sujet sur lequel les politiques internationales restent en grande partie muettes. A l'heure où beaucoup de pays doivent faire face aux mêmes difficultés, un dialogue international permettrait de trouver des moyens de faciliter cette adaptation ainsi que des possibilités d'agir conjointement ou de se soutenir mutuellement.
- 34.** A cet égard, les conséquences de l'arrivée à terme du système de contingents autorisés en vertu du GATT, prévue dans le cadre de «l'accord sur les textiles et les vêtements», sont un sujet de grave préoccupation pour les organisations d'employeurs et de travailleurs des secteurs du textile et de l'habillement ainsi que pour les gouvernements des pays où cette industrie occupe une place prépondérante. L'expiration de cet accord, le 1^{er} janvier 2005, expose les entreprises – et leurs travailleurs – de nombreux pays à une concurrence plus âpre au niveau mondial, qui pourrait entraîner une réduction importante de leur part de marché et des pertes d'emploi généralisées. Pour répondre à la demande de nombreux mandants, le BIT a déjà entrepris d'analyser les conséquences de cette évolution des règles commerciales du point de vue du travail décent, dans le cadre de la préparation d'une réunion tripartite prévue en septembre 2005.
- 35.** Compte tenu de l'ampleur des changements découlant du passage à un régime commercial plus ouvert pour le textile et l'habillement, il est improbable qu'une réponse uniquement propre aux entreprises ou au secteur soit suffisante. Sur la base tripartite offerte par le système des réunions sectorielles de l'OIT, un dialogue élargi pourrait permettre d'examiner au niveau mondial les politiques à adopter pour concilier adaptation structurelle et sécurité pour les travailleurs et les employeurs, les collectivités et, dans certains cas, l'ensemble de l'économie. A ce dialogue pourraient participer les organisations internationales qui peuvent influencer sur le changement dans le secteur considéré, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED, l'OMC, le groupe de la Banque mondiale et l'OCDE. Il faudrait bien entendu faire participer à ce dialogue les partenaires sociaux et, le cas échéant, d'autres entités telles que les collectivités locales qui ont vu les changements structurels induits par les échanges internationaux avoir un effet positif ou négatif sur le marché du travail.
- 36.** D'autres sujets liés aux politiques à adopter pour promouvoir la flexibilité et la sécurité de l'emploi et de l'entreprise face à l'intensification de la concurrence internationale ont été mentionnés par un certain nombre de participants à la réunion de novembre dernier. Les employeurs ont insisté sur l'importance cruciale, pour le développement et le travail décent, de la promotion de l'esprit d'entreprise, de la création de petites entreprises et de l'amélioration des qualifications. Les travailleurs ont ajouté que ces questions sont des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi et qu'elles sont liées à la promotion du respect des normes internationales du travail. Dans ce contexte, ils ont jugé que les zones franches d'exportation pourraient aussi faire l'objet d'un DEP. Les employeurs ont proposé que la question de la responsabilité sociale des entreprises soit examinée par le groupe de travail.

37. Le groupe de travail voudra peut-être demander à son bureau de réfléchir à de nouvelles modalités pour les dialogues d'élaboration des politiques et au choix des questions dont l'examen pourrait se révéler fructueux dans le cadre de ces dialogues.

Autres mesures de suivi

38. La contribution de l'OIT à une mondialisation équitable s'articule naturellement de bien des manières avec les activités en cours du Bureau, activités dont le Conseil d'administration est informé par les canaux habituels. Par exemple, les activités nécessaires au niveau national pour mieux évaluer l'impact de la mondialisation sur le travail décent et pour élaborer des politiques intégrées face à la mondialisation s'intégreront dans bien des cas dans les programmes de promotion du travail décent qui doivent être mis en place dans chaque pays par les mandants avec l'aide du BIT. Les résultats de ce travail seront présentés à la Commission de l'emploi et de la politique sociale dans le contexte de l'examen de l'Agenda global pour l'emploi, du programme pilote pour le travail décent et du processus des DSRP ainsi qu'à la Commission de la coopération technique.
39. Plusieurs autres questions pourraient être examinées plus avant, par exemple la proposition d'un rapport périodique sur l'état de la mondialisation qui serait le fruit d'une coopération entre plusieurs organisations internationales et des réseaux mondiaux de recherche. Le rapport du Directeur général à la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail traite d'autres questions qui ont été soulevées par la commission mondiale et qui entrent naturellement dans le cadre du programme de travail de l'Organisation – par exemple, le suivi des conclusions adoptées par la Conférence en 2004 à propos des travailleurs migrants.
40. Des consultations sont aussi en cours à propos des moyens de renforcer la capacité de l'OIT de traiter les questions de politique sociale à l'échelon mondial, à la suite de l'examen de ce thème à la réunion de novembre 2004 du groupe de travail. Selon l'avancement de ces consultations, la question pourrait être réexaminée en novembre 2005.

Conclusion

41. Le groupe de travail est invité à donner son avis sur :
- a) les activités proposées pour ce qui concerne la cohérence des politiques et l'intérêt qu'il y a à poursuivre l'idée d'une initiative de cohérence des politiques à laquelle seraient associées les organisations multilatérales compétentes et qui porterait sur la croissance, l'investissement et l'emploi (et peut-être sur d'autres questions relevant de l'Agenda du travail décent);
 - b) les mesures qui pourraient être prises pour explorer plus à fond la proposition d'organiser un forum sur la mondialisation;
 - c) la valeur potentielle d'un dialogue d'élaboration des politiques qui porterait sur les moyens de concilier l'adaptation structurelle à l'évolution de l'économie mondiale et la sécurité des travailleurs et des employeurs ainsi que sur des questions apparentées;
 - d) d'autres domaines prioritaires pour le suivi du rapport dans le cadre du mandat de l'OIT.

Genève, le 25 février 2005.

Document soumis pour discussion.